



Fin de bail révision loyer

Par **Moreno Henri**, le 10/11/2018 à 09:04

Bonjour, Maître,

Etant locataire d'un atelier depuis presque 18 ans

Mon bail commercial prenant fin au 31/01/2019.

Mon bailleur le 25/07/18 m'a fait parvenir un courrier avec A+R en précisant seulement le nouveau loyer au 01/02/19 de ma part je n'ai rien envoyé à mon bailleur concernant la reconduction du bail.

Questions:

Le bailleur peut il récupérer son local à la fin d'une période triennale ou en me prévenant 6 mois avant à n'importe quel moment.

Les prochaines augmentations de loyers interviendront comme auparavant à chaque période triennale ou chaque années et seront elles encadrées qui plus est les plus de 12 ans d'occupation peuvent elles avoir un incidence sur le loyer.

Sachant que le local est à vendre, mon bail terminé, suis je toujours le 1^{er} à recevoir une offre de vente.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Cacou